

Plan Local  
d'Urbanisme

**P.L.U**

Commune de  
**CREUZIER-LE-VIEUX**  
(Département de l'Allier)

**APTITUDES AMENAGEMENT**

Siège social :  
11 rue Eucher Girardin 42300 Roanne -  
Tél : 04 77 70 55 37  
Agence de Roanne :  
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300  
Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82

[aptitudes.amenagement@orange.fr](mailto:aptitudes.amenagement@orange.fr)



**P.L.U**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Arrêté le 29 avril 2015  
Approuvé le.....

# SOMMAIRE

## I. PREAMBULE

## II. LES ORIENTATIONS DU PADD

### **Défi I : La constitution d'un cœur de ville renforcé et l'adaptation de l'offre en logements**

- ↳ Une politique de l'habitat communale à diversifier
- ↳ Refondre les connexions hameaux/bourg, et les liaisons à l'échelle de l'agglomération
- ↳ Valoriser le patrimoine communal

### **Défi II : Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques**

- ↳ Un développement économique d'agglomération : la pérennisation des entreprises et des emplois
- ↳ Conforter une offre communale en commerces, équipements et services de proximité

### **Défi III : Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels**

- ↳ Mettre en place de nouvelles pratiques environnementales
- ↳ Une gestion raisonnée des espaces agricoles
- ↳ Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels

## III. REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU PADD



lit mineur

vallée de l'Allier

coteaux

 Creuzier-le-Vieux

vallée de  
Nantille

contreforts de la montagne  
Bourbonnaise

vallée de  
l'Anaire

# I. PREAMBULE

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Celui-ci s'inscrit dans un contexte législatif de transformation du droit de l'urbanisme lié à la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, promulguée en décembre 2000.

## Rôle du P.A.D.D

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des objectifs et des principes du développement durable énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

⇒ Le PADD se doit d'être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement.

### Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

#### 1° L'équilibre entre :

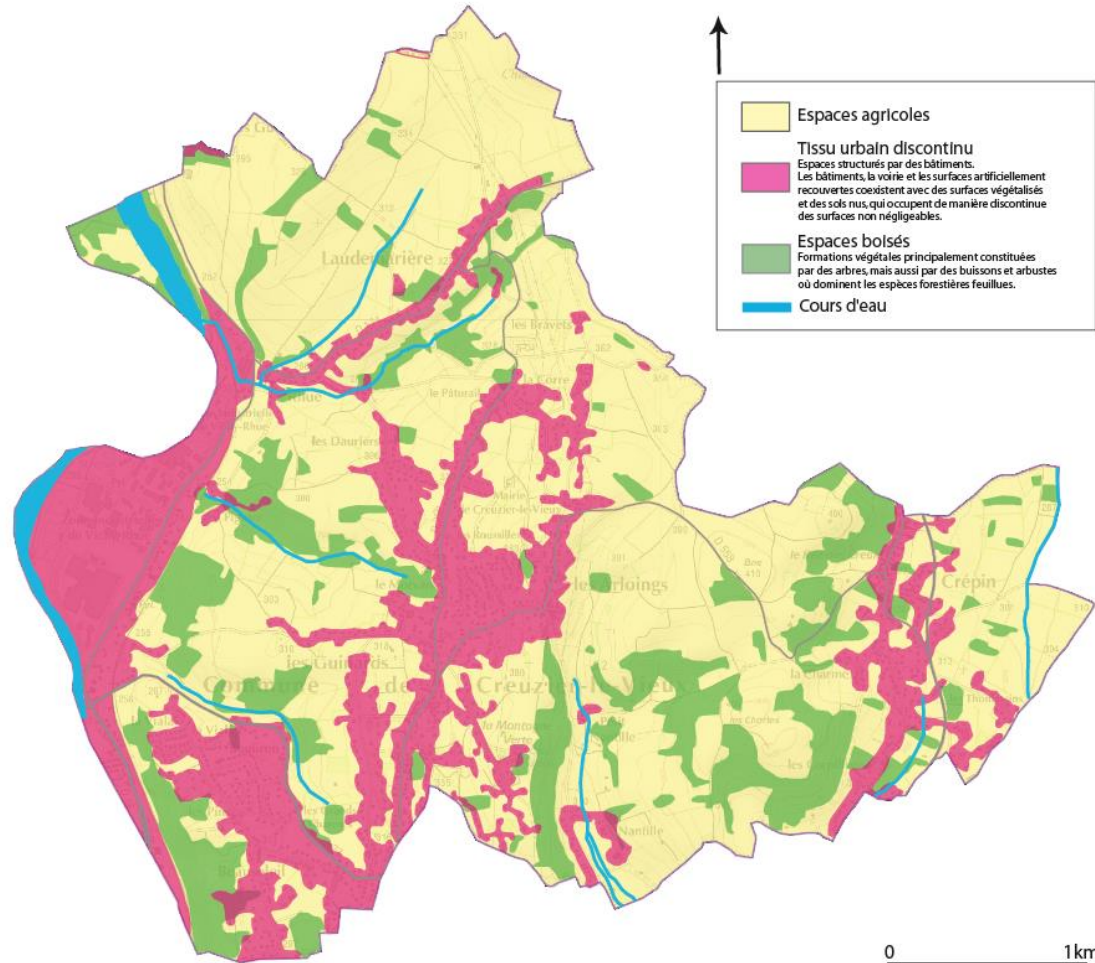
- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

**2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat**, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

**3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre**, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

## Les espaces communaux



A partir du diagnostic expert, il a été possible de dégager un certain nombre de constats. Cette approche technique a en outre été nourrie des apports des diagnostics partagés, avec les élus dans le cadre de séminaires, d'ateliers thématiques avec les personnes ressources, de réunions publiques interactives avec les acteurs locaux et le grand public.

D'une manière globale, il y a lieu de dissocier dans le diagnostic rétrospectif du développement communal :

- **Les facteurs structurels** qui relèvent des données physiques de la topographie et du relief, de la géographie physique et humaine, notamment de la place de l'agriculture et des espaces forestiers et naturels dans le territoire communal, des infrastructures de communication, de la structuration héritée des espaces bâtis et non bâtis, l'appartenance à l'agglomération vichyssoise... qui se caractérisent comme les tendances lourdes et de long terme,
- **Des facteurs conjoncturels** qui sont influencés par des effets d'aubaine, comme par exemple les conséquences de la périurbanisation pavillonnaire. En effet, bénéficiant d'une très grande proximité avec la ville-centre, le desserrement résidentiel de l'agglomération vichyssoise joue en faveur de la construction de maisons individuelles sur des lots libres à Cruzier-Le-Vieux, et donc sur l'attractivité de la commune. Le Grenelle de l'environnement, la crise économique, la raréfaction des terrains à bâtir font notablement ralentir le rythme de construction.

**Le développement à court, moyen et long termes** doit en conséquence prendre en compte ces facteurs en identifiant ceux qui relèvent **d'un développement local, global et durable**. Des choix de développement, de confortement, voire de résorption ou de réduction sont à opérer en fonction d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, fil conducteur défini comme le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** ou PADD.

## Trois grands défis de développement pour CREUZIER-LE-VIEUX

Le diagnostic territorial et le diagnostic partagé réalisé avec les habitants et acteurs de la commune de CREUZIER-LE-VIEUX tout au long de la phase d'élaboration et de réflexion du PADD, ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments porteurs de développement sur lesquels la commune peut s'appuyer, ainsi que différentes contraintes ou faiblesses que l'on cherchera à compenser pour limiter leurs influences négatives. Il s'agit des chantiers, précédemment positionnés sur les axes ou finalités du développement durable.

Cette démarche de diagnostic partagé, ainsi que les exigences des lois « SRU » et « Urbanisme et Habitat » ont ainsi permis de bâtir le PADD de CREUZIER-LE-VIEUX, dans lequel on retrouve ces sept chantiers de développement, privilégiés par les élus pour le projet de développement de la commune. Le PADD repose sur 3 grands défis prioritaires pour le développement de la commune à moyen et long terme.

Ces trois grands défis de développement communaux sont chacun déclinés en plusieurs objectifs distincts. Ils font ainsi l'objet de fiches particulières détaillant leurs objectifs. Ces fiches sont constituées d'un rappel du diagnostic, des objectifs et des orientations générales. Celles-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de CREUZIER-LE-VIEUX souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.

### LES GRANDS DEFIS A RELEVER POUR CREUZIER-LE-VIEUX, PÔLE SECONDAIRE DE L'AGGLOMERATION



**DEFI I :**  
**LA CONSTITUTION D'UN  
CŒUR DE VILLE  
RENFORCE, ET  
L'ADAPTATION DE L'OFFRE  
EN LOGEMENTS**



**DEFI II :**  
**MAINTIEN ET  
DEVELOPPEMENT DE  
L'EMPLOI ET DES  
ACTIVITES ECONOMIQUES**



**DEFI III :**  
**UNE GESTION DURABLE  
DE LA BIODIVERSITE,  
DES RESSOURCES ET  
ESPACES NATURELS**

## → Une politique de l'habitat communale à diversifier

DEFI I  
LA CONSTITUTION D'UN CŒUR DE VILLE RENFORCE, ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

### CONSTATS :

- Peu de mixité dans les formes de l'habitat : individuel quasi exclusif, très peu de logements collectifs, locatifs et en accession à la propriété, social ou privé. Mixité sociale à améliorer.
- Logements pavillonnaires en bon état général. Le parc des résidences principales est assez récent puisque sur les 1240 résidences principales, seulement 273 logements soit 22% ont été construits avant 1949.
- En 2006, la commune comptait au total 1329 logements, dont 93% de résidences principales (1240), 2% de résidences secondaires (28) et 5% de logements vacants (61).
- Compte tenu de la baisse de la taille des ménages, le nombre de résidences principales a augmenté de près de 157% (+758) entre 1968 et 2006.
- La part des logements vacants est relativement faible (5% pour 61 logements).
- Les logements locatifs représentent 7,8% des résidences principales, dont seulement 1,7% (21) de logements locatifs sociaux.
- Faible mobilité résidentielle sur la commune.
- L'évolution des permis de construire entre 2000 et 2009 révèle un total de 281 logements construits en 10 ans, soit une moyenne de 28,1 logements/an.
- Les logements sont de grande taille et peu adaptés aux demandes (jeunes ou personnes âgées).

La commune souhaitant continuer à se développer de manière raisonnée et limitée en accord avec les principes édictés dans le PLH, le principe de favoriser la poursuite voire d'accentuer cet accroissement de population a été retenu, afin de renforcer la structure en équipements dont elle dispose. Le PLH ayant identifié la commune comme faisant partie de l'axe central Nord-Sud, il prévoit un potentiel de 885 logements sur les sept communes de ce groupe, soit une moyenne par commune de 126 logements sur 5 ans. Rapporté à 10 ans, cela représente une valeur de +252 logements.

### OBJECTIFS :

1. DEFINIR DES SEUILS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE A MOYEN ET LONG TERME, EN COMPATIBILITE AVEC LE PLH
2. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL SPATIALEMENT ET SOCIALEMENT EQUILIBRE
3. PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS NEUFS DIVERSIFIEE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET FLUIDIFIER LES PARCOURS RESIDENTIELS
4. PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN RESIDENCES SERVICES, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES AGEES
5. PRODUIRE UNE OFFRE ADAPTEE EN HABITAT, ACCESSION A LA PROPRIETE OU EN LOCATIF, POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MENAGES AVEC ENFANTS
6. DEVELOPPER LE PARC LOCATIF EN CŒUR DE BOURG
7. PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX DIFFUSE DANS LES OPERATIONS NOUVELLES

### ORIENTATIONS/ACTIONS :

#### 1. DEFINIR DES SEUILS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE A MOYEN ET LONG TERME, EN COMPATIBILITE AVEC LE PLH

- Augmenter la population de la commune en fixant un seuil de développement à terme (objectif visé de 3500 habitants à l'horizon 2033).

#### 2. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL EQUILIBRE

- Densifier autour du cœur de village (valoriser la réserve foncière de 7ha maîtrisée par la commune)
- Adapter les moyens de transport (valoriser le transport à la demande)

#### 3. PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS NEUFS DIVERSIFIEE

- Prendre en compte le vieillissement de la population et la baisse de la taille des ménages (construire des logements adaptés au vieillissement et proches des activités de commerces et services)
- La production de logements visée est de 650 logements à l'horizon 2033 soit une offre foncière nécessaire estimée à une trentaine d'hectares
- Résidences-services pour les séniors (à proximité des commerces), ou aides pour améliorer les logements occupés par les personnes âgées.

#### 4. PRODUIRE UNE OFFRE ADAPTEE EN HABITAT, ACCESSION A LA PROPRIETE OU EN LOCATIF, POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MENAGES AVEC ENFANTS

- Les effectifs scolaires, au nombre de 250, implique la présence d'environ 500 familles avec des enfants scolarisés de 3 à 11 ans. Le nombre d'enfants est d'environ 600 entre 0 et 15 ans, dont 300 enfants scolarisables en maternelle et primaire compte tenu de la proximité de Vichy et Cusset qui favorise une évasion. Pour maintenir les effectifs, il est important qu'une vingtaine de jeunes ménages avec enfant s'installent par an.
- Accompagner le vieillissement de la population

#### 5. DEVELOPPER LE PARC LOCATIF EN CŒUR DE BOURG

- Les logements locatifs représentent seulement 7,8% des résidences principales (97 logements), dont seulement 21 logements locatifs sociaux. Le parc locatif social ou libre doit être développé à hauteur d'un minimum de 10% du parc total, soit environ 150 logements à l'horizon 2020 représentant le 1/3 des nouveaux logements. Cette production locative est indispensable pour créer les conditions d'un renouvellement significatif et favoriser une mobilité résidentielle.

#### 6. PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES OPERATIONS NOUVELLES

- Avoir un programme de parc social plus harmonieux. La production d'environ 50 logements sociaux sur 10 ans semble nécessaire.

|                            | Population  | Variation<br>Population | Variation annuelle<br>moyenne | Taille des<br>ménages | Variation<br>Taille des<br>ménages | Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales |  |
|----------------------------|---|-------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------------------|--|--|
| <b>1982</b>                | 2153  | 325                     | 2,50%                         | 2,86                  | -0,14                              | 752                       | 143                                    |  |
| <b>1990</b>                | 2751  | 598                     | 3,50%                         | 2,83                  | -0,03                              | 971                       | 219                                    |  |
| <b>1999</b>                | 2963  | 212                     | 0,80%                         | 2,62                  | -0,21                              | 1131                      | 160                                    |  |
| <b>2012</b>                | 3315  | 352                     | 1,40%                         | 2,32                  | -0,04                              | 1429                      | 298                                    |  |
| <b>Prévisions<br/>2025</b> | <b>Hypothèse 1 : croissance positive +0,7%/an :</b> |                         |                               |                       |                                    |                           |  |  |
|                            | Population  | Variation<br>Population | Variation annuelle<br>moyenne | Taille des<br>ménages | Variation<br>Taille des<br>ménages | Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales |
|                            | <b>3617</b>   | 302                     | 0,70%                         | 2,1                   | -0,14                              | 1722                      | 293                                    | 22,6                                   |
|                            | <b>Hypothèse 2 : croissance de 1%/an</b>            |                         |                               |                       |                                    |                           |  |  |
|                            | Population  | Variation<br>Population | Variation annuelle<br>moyenne | Taille des<br>ménages | Variation<br>Taille des<br>ménages | Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales |
| <b>3746</b>                | 431   | 1%                      | 2,15                          | -0,17                 | 1742                               | 313                       | 24                                     |  |
|                            | <b>Hypothèse 1 : croissance positive +0,7%/an :</b> |                         |                               |                       |                                    |                           |  |  |
|                            | Population  | Variation<br>Population | Variation annuelle<br>moyenne | Taille des<br>ménages | Variation<br>Taille des<br>ménages | Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales |
|                            | <b>3866</b>   | 551                     | 0,70%                         | 2                     | -0,32                              | 1933                      | 504                                    | 21,9                                   |
| <b>Prévisions<br/>2033</b> | <b>Hypothèse 2 : croissance de 0,86%/an</b>         |                         |                               |                       |                                    |                           |  |  |
|                            | Population  | Variation<br>Population | Variation annuelle<br>moyenne | Taille des<br>ménages | Variation<br>Taille des<br>ménages | Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales | Variation<br>Résidences<br>principales |
|                            | <b>3907</b>   | 592                     | 0,86%                         | 1,9                   | -0,30                              | 2056                      | 627                                    | 27                                     |

A l'horizon 2033, le **besoin de production de logements** est évalué à **630** compte tenu d'une hypothèse fondée sur une taille de ménages de 2 et une croissance médiane de 0,86%/an.



→ Refondre les connexions hameaux/bourg, et les liaisons à l'échelle de l'agglomération

DEFI 1  
LA CONSTITUTION D'UN CŒUR DE VILLE RENFORCE,  
ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

**CONSTATS :**

La commune de CREUZIER-LE-VIEUX est située sur l'itinéraire de la RD 2209, qui joint l'agglomération de Vichy-Cusset à Saint-Germain-des-Fossés.

La commune bénéficie d'une **bonne accessibilité routière** en raison du passage d'autres routes départementales sur le territoire communal, à savoir la **RD558** et de la **RD258**, qui permettent un accès rapide au centre de l'agglomération vichyssoise.

D'autres **routes départementales** sont également présentes sur la commune de CREUZIER-LE-VIEUX :

- La RD 6 et la RD27, qui assurent une desserte de la zone industrielle de la Rhue
- La RD 174, qui permet également d'accéder à la zone industrielle par le Nord, et qui conduit à Creuzier-le-Neuf.

Le reste du réseau viaire est composé de plusieurs dizaines de kilomètres de chemins communaux nécessaires à la desserte des différents lieux-dits de la commune.

**Transport par autocar**

La ligne régulière de transport par autocar G, en direction de Vichy et Cusset, dessert la commune de Creuzier-le-Vieux, à deux arrêts. Le Conseil Général de l'Allier a également mis en place un système de **transport à la demande** organisé par secteur. Creuzier-le-Vieux dépend à ce titre du secteur de Vichy.

**Transport par train**

Les gares SNCF les plus proches sont celles de Vichy et St-Germain-des-Fossés.

**OBJECTIFS :**

1. **HIERARCHISER LA TRAME VIAIRE SECONDAIRE ET TERTIAIRE QUI DESSERT LES DIFFERENTS HAMEAUX ET LE BOURG EN INTEGRANT ET SECURISANT LA CIRCULATION DES MODES DOUX**
2. **ADAPTER LE SYSTEME DE TRANSPORTS COLLECTIFS**
3. **VALORISER LA DESSERTE EN TRANSPORT A LA DEMANDE**
4. **HIERARCHISATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES ET DEPLACEMENTS, TRANSPORTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS**

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

**1. HIERARCHISER LA TRAME VIAIRE SECONDAIRE ET TERTIAIRE QUI DESSERT LES DIFFERENTS HAMEAUX ET LE BOURG EN INTEGRANT ET SECURISANT LA CIRCULATION DES MODES DOUX**

- Déviation des flux poids-lourds
- Créer des liaisons piste cyclable (Les Ailes – Pont Boutiron Rhue ; Cusset-Creuzier (en pente douce))
- Sécuriser les cheminements piétons
- Mettre en œuvre un plan de déplacement et de circulation communal

**2. ADAPTER LE SYSTEME DE TRANSPORTS COLLECTIFS**

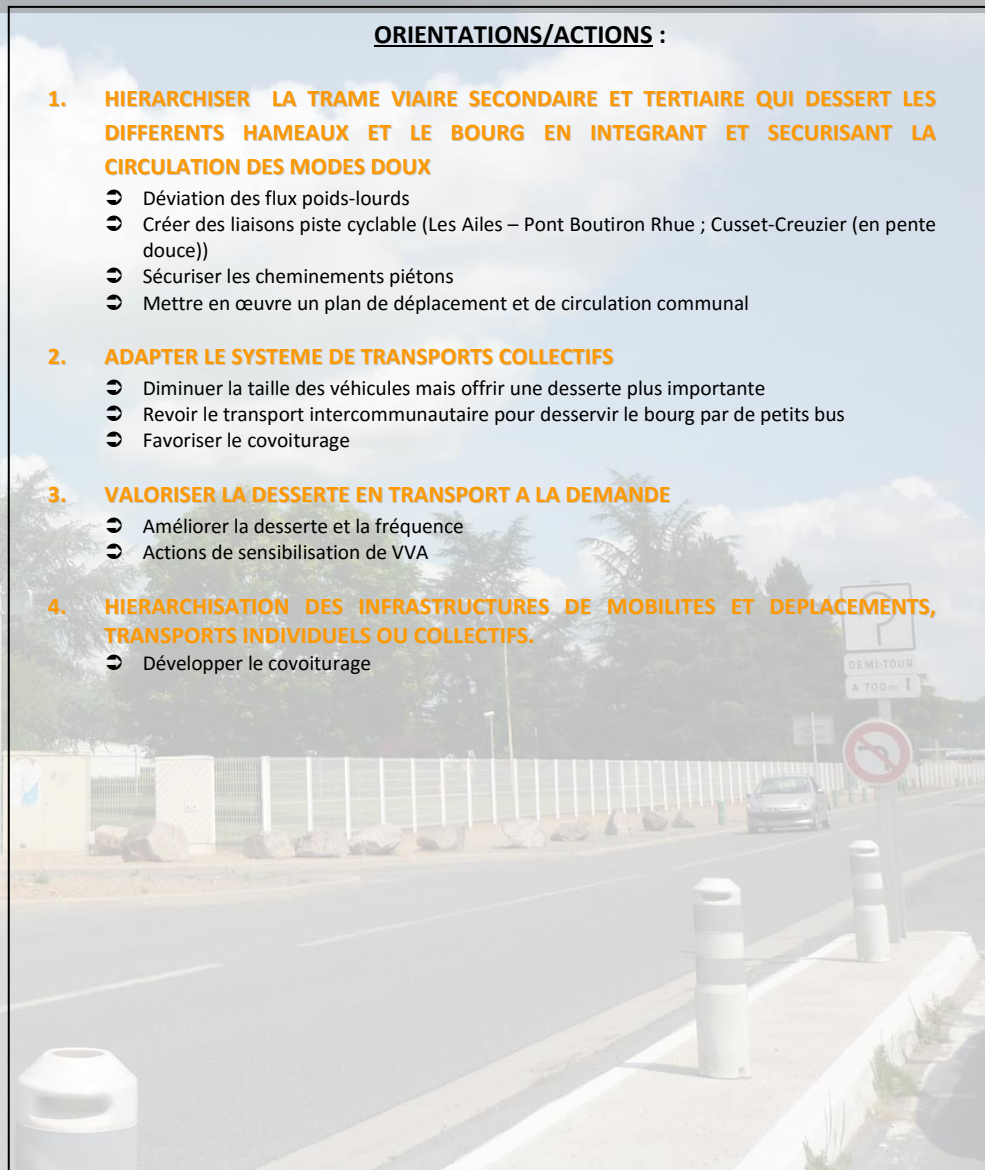
- Diminuer la taille des véhicules mais offrir une desserte plus importante
- Revoir le transport intercommunautaire pour desservir le bourg par de petits bus
- Favoriser le covoiturage

**3. VALORISER LA DESSERTE EN TRANSPORT A LA DEMANDE**

- Améliorer la desserte et la fréquence
- Actions de sensibilisation de VVA

**4. HIERARCHISATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES ET DEPLACEMENTS, TRANSPORTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS.**

- Développer le covoiturage



↳ Valoriser le patrimoine communal

**DEFI I**  
**LA CONSTITUTION D'UN CŒUR DE VILLE RENFORCE,**  
**ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS**

**CONSTATS :**

La commune de Creuzier-le-Vieux ne dispose pas d'un centre-bourg renforcé. Son urbanisation s'est développée le long de l'axe principal de circulation qui dessert le centre du village, la RD558.

**Constat d'un village bicéphale :** un centre regroupant les équipements, et un centre au niveau des commerces.

Le secteur du village est caractérisé par une faible densité bâtie ; de nombreux espaces vides et jardins sont présents, marquant l'absence de continuité du bâti. La pression urbaine, liée à la proximité avec le pôle voisin de Vichy, se traduit dans le paysage par un phénomène de fort mitage. Il s'agit d'une urbanisation linéaire, ou sous forme de lotissements, caractéristique de communes résidentielles, sans cœur de village réellement constitué. Le centre originel du bourg a perdu sa fonctionnalité au profit des zones périphériques plus récentes.

La commune recèle un patrimoine architectural riche et intéressant dont les principaux éléments remarquables sont les suivants

- L'église paroissiale du XIe siècle
- La crypte mérovingienne
- La source de Lisbonne
- Le pont Boutiron, patrimoine classé
- Petit patrimoine

**OBJECTIFS :**

1. **REINFORCEMENT D'UN CENTRE-BOURG**
2. **CREATION DES LIEUX DE RENCONTRE, ESPACES PUBLICS, AUTOUR DE POLARITES**
3. **RECENSEMENT DU PATRIMOINE BATI ET NON BATI**
4. **VALORISATION DE LA CONNAISSANCE DES ENTITES PAYSAGERES ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**
5. **VALORISATION D'UNE TRAME VERTE DEDIEE AUX MODES DOUX**
6. **CONCEVOIR UN CŒUR DE BOURG A VOCATIONS MIXTES, HABITAT ET ACTIVITES DE COMMERCES/SERVICES**
7. **FAVORISER L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES EQUIPEMENTS**

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

1. **REINFORCEMENT D'UN CENTRE-BOURG**
  - ↳ Créer un centre-bourg multi-activités autour d'une polarité scolaire et administrative déjà existante
  - ↳ Renforcer la cohésion communale autour d'un lieu emblématique et d'échanges
2. **CREATION DES LIEUX DE RENCONTRE, ESPACES PUBLICS, AUTOUR DE POLARITES**
  - ↳ Créer un lieu de rencontre hors association
  - ↳ Créer des espaces de jeux pour les enfants (à proximité de l'école maternelle ou du centre de loisirs)
3. **RECENSEMENT DU PATRIMOINE BATI ET NON BATI**
  - ↳ La montagne verte, ancienne colonie de vacances : site inoccupé à aménager.
4. **VALORISATION DE LA CONNAISSANCE DES ENTITES PAYSAGERES ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**
  - ↳ Mise en valeur du patrimoine : meilleure signalisation des sites, journées du patrimoine. Organiser de l'évènementiel autour de ces sites.
5. **VALORISATION D'UNE TRAME VERTE DEDIEE AUX MODES DOUX**
  - ↳ Aménager des pistes cyclables pour relier les hameaux, également le long de l'Allier.
6. **CONCEVOIR UN CŒUR DE BOURG A VOCATIONS MIXTES, HABITAT ET ACTIVITES DE COMMERCES/SERVICES**
  - ↳ Rassembler les différents services administratifs : mairie, poste, afin d'éviter l'évasion commerciale.
7. **FAVORISER L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES EQUIPEMENTS**

**CONSTATS :**

En 2008, **64 établissements** ont été recensés sur la commune employant au total **1394 personnes**. La zone d'activités de Vichy-Rhue comprend 35 entreprises.

L'**activité industrielle** offrait en 2008 le plus d'emplois (739 soit 48%). Le **secteur tertiaire** est la seconde activité avec 665 emplois, soit 43%. Les activités de construction et agricoles offraient respectivement 118 et 11 emplois.

La majorité des travailleurs (81% des actifs) occupe un emploi situé à l'extérieur de la commune, dont

- **75% (1036 personnes) dans une autre commune du département de l'Allier**, notamment sur le pôle d'emplois voisin de Vichy,
- 4% (55) dans une commune d'un autre département de l'Auvergne
- 2% (25) en dehors de la région Auvergne

Cette situation engendre des navettes domicile-travail importantes et des besoins en déplacements grandissants, notamment en direction du pôle d'emplois de Vichy, et également celui de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Ainsi, **94,5% des ménages disposent d'au moins une voiture et 56% ont deux voitures** (+2% par rapport à 1999). En 2006, ce sont 694 ménages qui disposent d'au moins deux véhicules.

**OBJECTIFS :**

1. ACCOMPAGNER L'ACCES A L'EMPLOI
2. DEVELOPPER LES COOPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES
3. REDUIRE LE DESEQUILIBRE ACTIFS RESIDENTS/EMPLOIS LOCAUX
4. ENTREPRENDRE DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA COMMUNE AUPRES DES ENTREPRISES
5. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRENEURS DONT AUTO-ENTREPRENEURS
6. METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'OFFRE IMMOBILIERE ET FONCIERE DES LOCAUX D'ACTIVITES
7. ACCOMPAGNER L'EMERGENCE D'UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
8. AMELIORER LA VALORISATION DES ESPACES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE
9. AMELIORER LES DEPLACEMENTS

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

1. **ACCOMPAGNER L'ACCES A L'EMPLOI**
  - ☞ Mettre en place un suivi des emplois proposés par les entreprises locales (pôle emploi + outil communal).
2. **DEVELOPPER LES COOPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES**
  - ☞ Faciliter les démarches administratives lors de l'implantation de nouvelles entreprises
3. **REDUIRE LE DESEQUILIBRE ACTIFS RESIDENTS/EMPLOIS LOCAUX**
  - ☞ Diversifier les formes de logements, locatifs, accession à la propriété, petits collectifs, individuels groupés,...
4. **ENTREPRENDRE DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA COMMUNE AUPRES DES ENTREPRISES**
  - ☞ Articuler politique communautaire avec politique communale en matière d'économie.
5. **PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRENEURS**
  - ☞ Locaux et services partagés
6. **METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'OFFRE IMMOBILIERE ET FONCIERE DES LOCAUX D'ACTIVITES**
  - ☞ Optimiser les locaux existants dans la zone industrielle de Vichy Rhue. Il reste des locaux inutilisés (bien que très limités).
7. **ACCOMPAGNER L'EMERGENCE D'UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
  - ☞ Favoriser les actions d'insertion par l'économie
8. **AMELIORER LA VALORISATION DES ESPACES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE**
  - ☞ Proposer une offre en commerces plus étoffée et diversifiée
  - ☞ Regrouper les activités de proximité dans le centre-bourg : pain - journal - épicerie...
  - ☞ Renforcer la zone industrielle de la Rhue et la spécialiser, pour attirer des sous-traitants. Création d'une pépinière d'entreprises.
9. **AMELIORER LES DEPLACEMENTS**
  - ☞ Faciliter le covoiturage
  - ☞ Contournement de l'agglomération
  - ☞ Améliorer le réseau ferroviaire (Ex : Liaison Clermont-Paris)

**CONSTATS :**

- Diversité de l'offre en commerces, services de proximité et artisanat : épicerie, presse multiservices, pharmacie, solderie, dépôt-vente, vente de produits informatiques, 3 restaurants, caviste, matériels agricoles, horticulteur, maraicher, salle de sport privée, activités médicales, électriciens, plombiers, maçons, coiffeurs, mécanique automobile.
- Attraites d'un village à proximité de la ville.
- Absence de cœur de village, urbanisation au bout-à-bout, dispersion des zones urbaines.
- Forte évasion commerciale vers Vichy, Cusset et Clermont.

**OBJECTIFS :**

1. ASSURER DES COMPLEMENTARITES DANS L'OFFRE : COMMERCES/SERVICES
2. CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET EQUIPEMENTS LIES A LA SANTE
3. DEFINIR UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE COMMERCES, SERVICES, ARTISANAT, AVEC UN PROGRAMME D' ACTIONS CONCRET
4. FAVORISER LES ACTIONS COLLECTIVES DES ACTIVITES DE COMMERCES, ARTISANAT, SERVICES
5. SUIVI DES SUCCESSIONS DES LOCAUX VACANTS

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

1. **ASSURER DES COMPLEMENTARITES DANS L'OFFRE : COMMERCES/SERVICES**
  - ↳ Créer un cœur de village plus commerçant qui deviendrait également un lieu de rencontre et d'échanges
  - ↳ Renforcer et diversifier l'offre commerciale
  - ↳ Créer des lieux d'échanges pour dynamiser la commune.
2. **CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET EQUIPEMENTS LIES A LA SANTE**
  - ↳ Regrouper les services à la personne, dont les activités de santé (pharmacie, médecins, dentistes, infirmiers...) dans un lieu commun (maison ou « pôle santé »)
3. **DEFINIR UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE COMMERCES, SERVICES, ARTISANAT, AVEC UN PROGRAMME D' ACTIONS CONCRET**
  - ↳ Locaux commerciaux : pratiquer de faibles loyers pour augmenter la demande.
  - ↳ Travailler en coopération avec VVA
  - ↳ Proposer des locaux à des exploitants
4. **FAVORISER LES ACTIONS COLLECTIVES DES ACTIVITES DE COMMERCES, ARTISANAT, SERVICES**
  - ↳ Association des commerçants, artisans et professionnels ou travailleurs indépendants
5. **SUIVI DES SUCCESSIONS DES LOCAUX VACANTS**

**CONSTATS :**

- Qualité des espaces naturels (Espace Naturel Sensible, Natura 2000).
- Diversité des points de vue et des paysages (espaces boisés, espaces vallonnés, cours d'eau...)
- Contraintes liées aux risques naturels (inondation et mouvement de terrain).
- La qualité de l'eau potable est contrôlée et assez bonne, en quantité suffisante. Syndicat intercommunal de l'eau.
- Déchets : tri sélectif effectif. Deux déchetteries à proximité. Peu de sensibilisation sur les modes de réduction des déchets à la source.
- Dépendance énergétique (consommation d'énergie, chauffage, déplacements,...) qui a un impact sur le territoire et ses habitants.
- Réflexion sur le recours au bois-énergie (réseau de chaleur à bois). Peu de photovoltaïque (bâtiments communaux notamment).

**OBJECTIFS :**

1. DEVELOPPER L'USAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DIMINUER LE RECOURS AUX ENERGIES FOSSILES
2. GESTION RESPONSABLE DE LA COMMUNE, BATIMENTS BASSE CONSOMMATION OU A ENERGIE POSITIVE
3. MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE, EAU DOMESTIQUE, A USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL
4. ADAPTER LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION
5. DISPOSITIFS DE RETENTION DES EAUX DE PLUIE
6. RESORBER LES POINTS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET GENERALISER LE SEPARATIF
7. VALORISER LES FILIERES DE RECYCLAGE DES DECHETS, DEVELOPPER LE COMPOSTAGE. SENSIBILISER LES DIFFERENTS PUBLICS AU TRI DES DECHETS

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

1. **DEVELOPPER L'USAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DIMINUER LE RECOURS AUX ENERGIES FOSSILES**
  - ↳ Energies renouvelables : bâtiments publics, équipements
2. **GESTION RESPONSABLE DE LA COMMUNE, BATIMENTS BASSE CONSOMMATION OU A ENERGIE POSITIVE**
  - ↳ Programmer l'éclairage public, sans pénaliser la sécurité des habitants.
  - ↳ Favoriser la construction de bâtiments basse consommation ou à énergie positive
3. **MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE, EAU DOMESTIQUE, A USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL**
  - ↳ Favoriser la récupération des eaux de ruissèlement et une moindre consommation de l'eau potable
4. **ADAPTER LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION**
  - ↳ Sensibiliser à des éco comportements
5. **DISPOSITIFS DE RETENTION DES EAUX DE PLUIE**
  - ↳ Inondations village de Rhue : maintenance du réseau de collecte des eaux pluviales (compétence VVA).
  - ↳ Dispositif de rétention des eaux de pluie. Encourager la réutilisation des eaux de pluie dans les zones résidentielles.
  - ↳ Prendre en compte le régime torrentiel de certains cours d'eau.
6. **RESORBER LES POINTS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET GENERALISER LE SEPARATIF**
7. **VALORISER LES FILIERES DE RECYCLAGE DES DECHETS, DEVELOPPER LE COMPOSTAGE. SENSIBILISER LES DIFFERENTS PUBLICS AU TRI DES DECHETS**
  - ↳ Education pour le compostage par exemple
  - ↳ Actions pédagogiques

**CONSTATS :**

Le **nombre d'exploitations** a nettement diminué au cours de ces vingt dernières années, passant de 24 en 1988 à environ 5 en 2010. **Elles représentent en 2000, 334 hectares seulement, soit 29% de la surface du territoire communal, ce qui est assez faible pour un territoire d'origine rurale.** La baisse du nombre d'exploitations s'est traduite par une **baisse de la population agricole et un agrandissement des exploitations existantes.**

La **surface agricole utile moyenne** par exploitation professionnelle était de 38 hectares en 2000. Par rapport aux autres communes rurales de la Communauté d'Agglomération, la surface agricole utile moyenne par exploitation demeure globalement assez faible. La commune compte aujourd'hui environ 5 chefs d'exploitation, soit une moyenne de 66,8 ha par exploitant.

Le **type d'exploitations agricoles** que l'on retrouve sur la commune est majoritairement concerné par l'activité d'élevage de bovins et autres animaux, notamment les volailles. L'activité céréalière qui lui est liée est fortement présente.

**OBJECTIFS :**

1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE RAISONNEE ET DURABLE
2. GESTION DES SUCCESSIONS DES ACTIVITES AGRICOLES
3. GESTION DES INTERFACES ENTRE ESPACES URBANISES ET AGRICOLES, ET LES FRANGES URBAINES
4. LIMITER L'ETALEMENT URBAIN / MAITRISER LES SURFACES URBANISABLES EN ASSURANT UNE GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

**1. GESTION DES SUCCESSIONS DES ACTIVITES AGRICOLES**

- ☞ Favoriser les remembrements volontaires des parcelles
- ☞ Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

**2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE RAISONNEE ET DURABLE**

- ☞ Conserver les fossés naturels pour l'écoulement des eaux de pluie
- ☞ Respecter le profil des terrains
- ☞ Préserver les haies
- ☞ Prendre en compte les difficultés de circulation des engins agricoles pour l'aménagement des voies
- ☞ Préserver des surfaces suffisantes pour permettre l'épandage

**3. GESTION DES INTERFACES ENTRE ESPACES URBANISES ET AGRICOLES, ET LES FRANGES URBAINES**

- ☞ Préserver les espaces agricoles et zones vertes
- ☞ Préserver les milieux naturels, la diversité des paysages
- ☞ Conserver les chemins de randonnée
- ☞ Recenser les chemins pour une remise en état ou créer des continuités avec les chemins piétons
- ☞ Patrimoine vernaculaire, témoin de l'histoire rurale.

**4. LIMITER L'ETALEMENT URBAIN / MAITRISER LES SURFACES URBANISABLES EN ASSURANT UNE GESTION DU PATRIMOINE FONCIER**

- ☞ Construire dans les zones déjà urbanisées
- ☞ Limiter l'étalement urbain : densifier le bourg
- ☞ Préserver les exploitations agricoles en limitant les constructions nouvelles en dehors des zones déjà urbanisées
- ☞ Conserver des terrains où la chasse est autorisée

**CONSTATS :**

- Les cours d'eau et les haies constituent des corridors écologiques très riches.
- Les arbres jouent un rôle important pour le captage du CO<sup>2</sup>.
- Grand potentiel au niveau des écosystèmes.
- Une mission haies octroie des aides à l'investissement.
- Espèces invasives connues: chenilles processionnaires, rats, ragondins
- Peu de connaissances sur la biodiversité locale, manque d'informations et manque d'intérêt de la part des citoyens.
- Peu d'actions en termes de biodiversité, excepté la sensibilisation en milieux scolaires.

**OBJECTIFS :**

1. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE
2. PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES
3. PRESERVER, ENTRETENIR ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES, COURS D'EAU ET SECTEURS HUMIDES, ESPACES BOISES
4. PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, AGRICOLE ET RURAL
5. GESTION DES RISQUES NATURELS (MOUVEMENT DE TERRAIN, GONFLEMENT D'ARGILE, INONDATION...)
6. VALORISER LA BIODIVERSITE ORDINAIRE, ESPACES PUBLICS, JARDINS, GESTION DES ARBRES EN MILIEUX URBANISES OU NATURELS, LES CHEMINS RURAUX...

**ORIENTATIONS/ACTIONS :**

**1. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE**

- ☞ Instaurer un suivi environnemental en quantifiant les éléments remarquables de biodiversité.

**2. PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES**

- ☞ Densifier l'habitat dans le cœur de village et dans les tissus urbains existants, et diminuer l'urbanisation au bout-à-bout.
- ☞ Interdire l'urbanisation diffuse
- ☞ Limiter l'extension des constructions existantes

**3. PRESERVER, ENTRETENIR ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES, COURS D'EAU ET SECTEURS HUMIDES, ESPACES BOISES**

- ☞ Renforcer la réglementation pour la préservation des haies, pour des pratiques culturales plus proches de l'environnement (limitation des engrais).
- ☞ Préserver les corridors écologiques (créer des continuités entre les espaces naturels sensibles). Haies pour protéger les espaces naturels
- ☞ Protection des ruisseaux

**4. PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, AGRICOLE ET RURAL.**

- ☞ Développer le volet paysager et architectural au niveau du règlement du PLU.

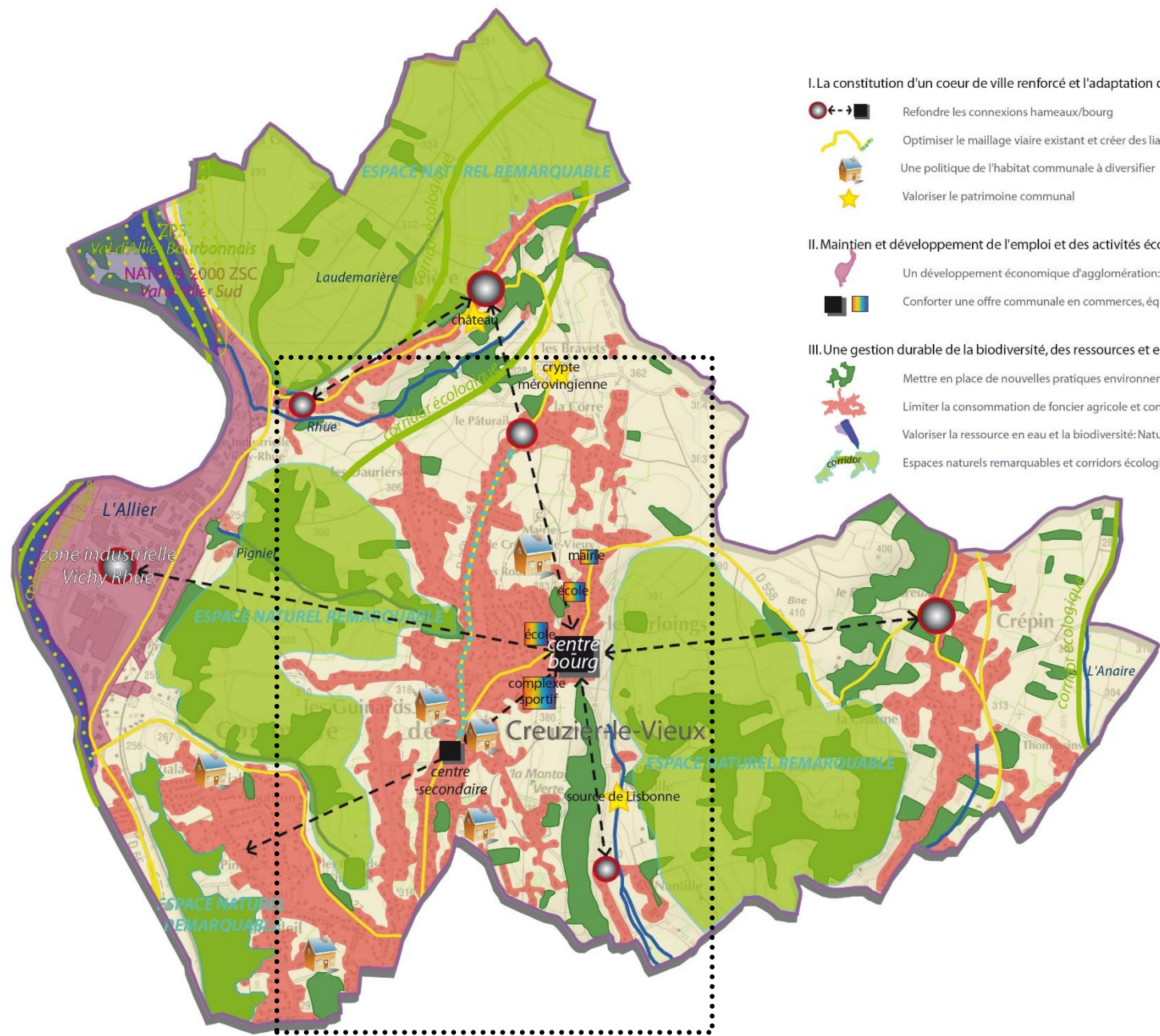
**5. GESTION DES RISQUES NATURELS (MOUVEMENT DE TERRAIN, GONFLEMENT D'ARGILE, INONDATION...)**

- ☞ Actions de sensibilisation

**6. VALORISER LA BIODIVERSITE ORDINAIRE, ESPACES PUBLICS, JARDINS, GESTION DES ARBRES EN MILIEUX URBANISES OU NATURELS, LES CHEMINS RURAUX...**

- ☞ Conforter la pédagogie autour de la biodiversité, notamment dans les écoles.

### III. REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU PADD



#### I. La constitution d'un coeur de ville renforcé et l'adaptation de l'offre en logements

- Refondre les connexions hameaux/bourg
- Optimiser le maillage viaire existant et créer des liaisons mode doux
- Une politique de l'habitat communale à diversifier
- Valoriser le patrimoine communal

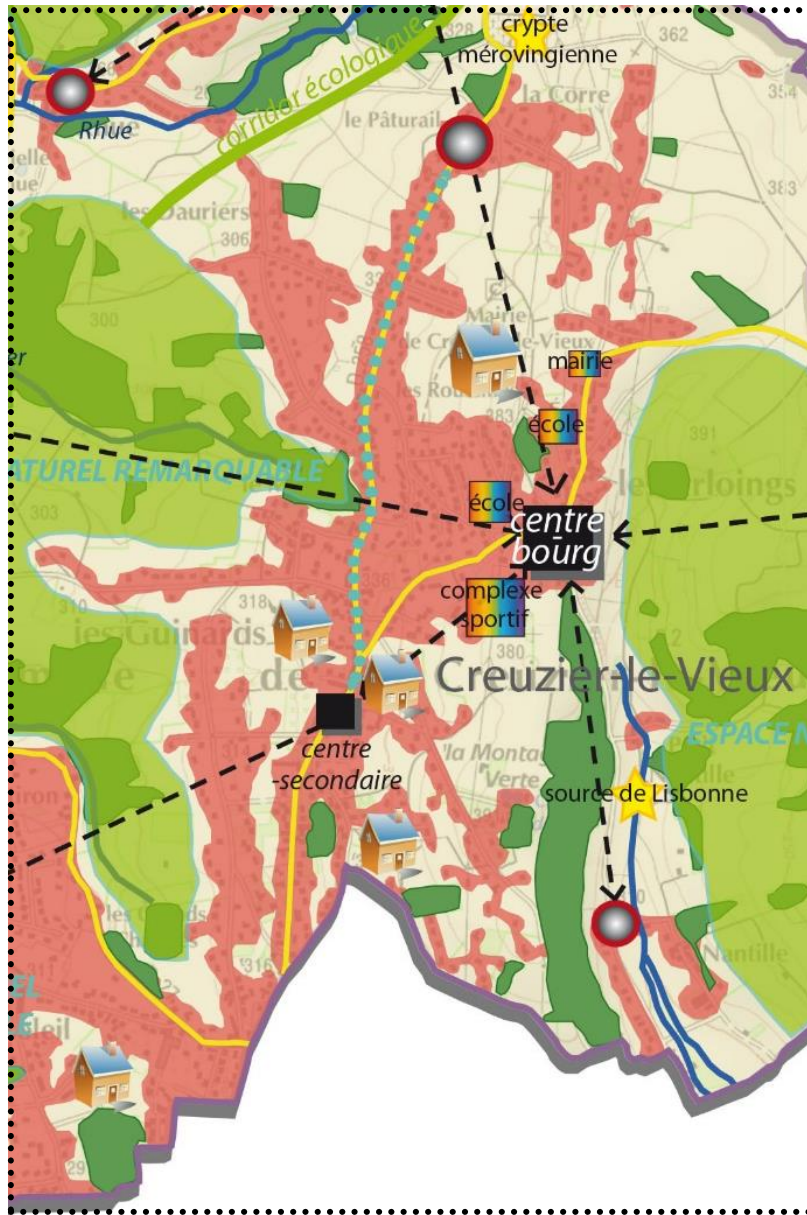
#### II. Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques à l'échelle de l'agglomération

- Un développement économique d'agglomération: la pérennisation des entreprises et des emplois
- Conforter une offre communale en commerces, équipements et services de proximité

#### III. Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels

- Mettre en place de nouvelles pratiques environnementales
- Limiter la consommation de foncier agricole et contenir une urbanisation extensive
- Valoriser la ressource en eau et la biodiversité: Natura 2000, ZNIEFF...
- Espaces naturels remarquables et corridors écologiques





### I. La constitution d'un coeur de ville renforcé et l'adaptation de l'offre en logements

- Refondre les connexions hameaux/bourg
- Optimiser le maillage viarie existant et créer des liaisons mode doux
- Une politique de l'habitat communale à diversifier
- Valoriser le patrimoine communal

### II. Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques à l'échelle de l'agglomération

- Un développement économique d'agglomération: la pérennisation des entreprises et des emplois
- Conforter une offre communale en commerces, équipements et services de proximité

### III. Une gestion durable de la biodiversité, des ressources et espaces naturels

- Mettre en place de nouvelles pratiques environnementales
- Limiter la consommation de foncier agricole et contenir une urbanisation extensive
- Valoriser la ressource en eau et la biodiversité: Natura 2000, ZNIEFF...
- Espaces naturels remarquables et corridors écologiques

0 500 m